



Direction régionale  
de La Réunion

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
Direction de l'Agriculture et de l'Eau  
Service Innovation Projets Territoires  
2 Rue de la Source  
97488 SAINT-DENIS CEDEX

Affaire suivie par : Renaud MANTOUX  
Téléphone : 0262 90 48 14  
Courriel : [renaud.mantoux@onf.fr](mailto:renaud.mantoux@onf.fr)

À l'attention du Président du Conseil  
Départemental de la Réunion, Cyrille  
MELCHIOR,

Saint-Denis, le 26 novembre 2024

Boulevard de La Providence  
CS 71072  
97404 SAINT-DENIS CEDEX  
Tél. : 02 62 90 48 00  
[dr.reunion@onf.fr](mailto:dr.reunion@onf.fr)

**Nos Réf :** SJF-AL/BL-2024-043

**Vos Réf. :** DAE/2024-09-19-11461

**Objet :** Demande d'avis pour la création du Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN) sur le territoire communal de LA POSSESSION – Réponse ONF

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 18 septembre 2024, dont les références figurent en objet, où vous sollicitez l'avis de l'Office National des Forêts (ONF) au sujet de la création de PAEN et de programmes d'action, au titre de l'article R113-25 du Code de l'Urbanisme, sur la commune de LA POSSESSION.

Cette demande n'envisage pas l'aménagement ou la mise à votre disposition de parcelles sous gestion de l'ONF.

**En conséquence, nous n'avons pas d'avis particulier à formuler sur ce projet.**

Néanmoins, l'ONF, conjointement avec le Conservatoire du Littoral, souligne l'importance d'intégrer les parcelles cadastrales AC 2525, AC 2524, AC 0026, AC 2914, AC 0319, AC 0320 et AC 0065, situées sur la commune de La Possession. Compte tenu de leur emplacement au cœur du Parc National de La Réunion, ces parcelles pourraient faire l'objet d'une proposition de classement en PAEN afin de garantir leur protection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Régional,  
Adjoint au Directeur Régional



Stéphane DEFRANOUX

Benoît LOUSSIER

